



AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra, faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel (urbanisme@vsmsll.ca) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mardi 13 juin 2023 à midi**. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du mercredi 14 juin 2023 à 20h.

286, rue du Patriote

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre l'installation d'une enceinte à 0.8 m des parois de la piscine alors que la distance minimale est fixée à 1.2 m.

73, 20^e avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre le remplacement du lot 1 463 879 pour la création de 3 lots, un lot d'une largeur de 13.54 m et deux lots d'une largeur de 13.55 m.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 23^e jour du mois de mai 2023.

Me Marie-Josée Russo
Greffière